



SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Pour : 22
Contre : /
Abstentions : 7
(minorité)

Objet :
**Equipement de
dispositifs de
vidéosurveillance
- Approbation du
projet- Demande
de financement
auprès du FIPD**

DELIBERATION N° 3

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 21 janvier 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - X.BAYLAC - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.MARTIN donne pouvoir à M.BECRET
J.RANCE donne pouvoir à D.LAVIGNE
F.BILLARD donne pouvoir à MA.THEBAUD

Secrétaire de séance : S.PUYO

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint, expose que, comme de nombreuses villes en France, BOUCAU voit les actes de vandalisme et les incivilités augmenter sur son territoire et le sentiment d'insécurité s'installer progressivement dans certains quartiers de la Commune.

La municipalité a la volonté d'agir pour ne pas que la qualité de vie des Boucalais en soit dégradée.

Plusieurs réponses sont d'ores et déjà engagées pour atteindre cet objectif.

Ainsi, des mesures pédagogiques (partenariat avec les écoles), de prévention (radars pédagogiques) ou des contrôles de vitesse et de nuisances sonores (partenariats avec les Polices Municipales voisines et la Police Nationale) sont déjà mises en œuvre pour atténuer ces désagréments,

En complément de toutes ces initiatives, la Commune envisage d'installer sur 3 sites, des dispositifs de vidéoprotection qui contribueront à assurer la protection des personnes et les biens qui peuvent, ici ou là, subir des dégradations ou des actes d'incivilité gratuits.

Il est proposé d'installer des dispositifs
les sites suivants :

- Place Sémard : 2 caméras,
- Rue Séverin Latappy (face au Collège) : 2 caméras,
- Rue Georges Lassalle (Ecole Paul Langevin) : 1 caméra

Ces nouvelles installations viendront enrichir les dispositifs qui fonctionnent déjà sur notre Commune. Pour rappel des dispositifs similaires sont déjà installés devant la Mairie, au Centre Technique, au Square Marx Dormoy et à l'Ecole Jean Abbadie,

Le coût d'équipement (pose, fourniture et raccordement) de ces 3 sites avec l'installation de 5 caméras s'élève à 4 335 € HT.

A ce titre, la Commune peut prétendre à un financement au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de solliciter une subvention de l'Etat au taux maximum.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'équipement de dispositifs de vidéoprotection tel que décrit ci-dessus pour un coût de 4 335 € HT ;

Sollicite une aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux maximum ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 28 janvier 2022

Le Maire,

